

Intitulé :	Code :
CUBEUR	Code ROAME
Appellations :	
Maître - Cubeur de parc	

Photo

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

La/la cubeur(euse) évalue le volume de bois à partir de bois peu façonnés, en forêt juste après le débardage (fûts) ou de bois tronçonné sur le parc à bois en forêt (grumes/billes, fourches, etc.), mais également avant leur entrée en usine (grumes/billes, billons). L'opération est facilitée quand les rondins à cuber sont bien ronds et droits. Et elle est plus complexe pour les bois tordus, irréguliers ou creux. Pour ces derniers on procède alors à des approximations qui peuvent significativement varier d'un(e) cubeur(euse) à l'autre ou selon la méthode employée.

Le/la cubeur(euse) joue un rôle très important pour la traçabilité des bois : application éventuelle de plaquettes d'identification sur les rondins ; enregistrement des bois cubés (dates de débardage ou de tronçonnage, identifications, essences, volumes, qualités), etc. Les informations fournies par le/la cubeur(euse) sont particulièrement importantes et doivent être transcrites dans le logiciel de suivi de la production et de la traçabilité.

Il/elle collabore en équipe avec le débardeur et le tronçonneur

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le métier de cubeur est exercé sur le parc à grumes du site d'exploitation en forêt, ou sur le parc à grumes du site industriel. Le matériel mis à sa disposition (pieds de coulisse, ruban, chevillière de cubage, compas forestier, etc.) par l'entreprise l'aide à prendre des mesures précises de longueur et de diamètre, afin de calculer le volume des différentes essences réceptionnées.

Il/elle travaille généralement debout pour prendre des mesures, parfois sous le soleil et porte des équipements de protection individuelle, notamment pour être visible par les engins et grumiers qui circulent sur le parc à bois (combinaison, gilet, casque, chaussures de sécurité). Le/la cubeur(euse) peut travailler superviser un aide-cubeur. Avec plusieurs années d'expérience, il/elle peut devenir chef d'équipe et/ou superviser plusieurs cubeurs(euses) dans une entreprise forestière ou de transformation du bois.

Le/la cubeur travaille sous la hiérarchie du chef d'équipe d'exploitation.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER :

Bien souvent les cubeurs(euses) détiennent un diplôme de niveau 3 (ex : bac professionnel ou brevet de technicien), et ont une bonne connaissance des bois, essences et en mathématiques.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES) :

✓ Connaissance des essences	✓ Connaissance de la réglementation concernant le cubage des fûts et des grumes/billes
✓ Connaissance sur les techniques de cubage (mesures, calculs, outils)	✓ Capacité de dresser les rapports
✓ Connaissance des règles des mesures de diamètre (sous aubier, sur aubier) des essences	✓ Connaissance des consignes et règles de sécurité et des procédures d'urgences
✓ Notions en statistique et mathématique	

Compétences associées

- ✓ Connaissance des procédures de traçabilité de l'entreprise
- ✓ Connaissance des codes des essences et des qualités utilisés par l'entreprise

Capacités liées à l'emploi

- ✓ Habile, méthodique
- ✓ Précision
- ✓ Organisation
- ✓ Bonne capacité manuelle
- ✓ Savoir travailler en équipe

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Activités spécifiques

Conditions particulières du travail

Lieux d'exercice



Intitulé :

CUBEUR

Code :

Code ROAME

Appellations :

Maître - Cubeur de parc

Photo

- ✓ Repérer la provenance des bois à cuber, et leur identification originale.
- ✓ Appliquer le mesurage à l'aide des outils fournis
- ✓ Marquer les bois mesurés éventuellement par la pose d'une étiquette/plaquette
- ✓ Enregistrer les bois cubés sur une fiche, en utilisant des codes pour leurs essences et qualité, et en mentionnant bien lisible leur identification et les mesures prises, ainsi que le volume calculé
- ✓ Transmettre les fiches remplies au chef d'équipe et/ou au service de suivi de la production et de la traçabilité

- ✓ Besoin d'être serein, calme pour exécuter le travail
- ✓ Environnement à risque à cause de circulation des engins et des grumiers
- ✓ Port d'équipements de protection individuelle (combinaison, gilet, casque, chaussures de sécurité)

- ✓ Parc à grumes forêt ou beach
- ✓ Sur le site industriel (parc à grumes)